

Elvia PCB adapte sa paye gérée en ligne

Le groupe de fabrication de composants électroniques externalise sa paye depuis des années. L'application de la loi Tepas sur le temps de travail a pu être absorbée sans difficulté malgré des accords d'entreprise particuliers.

Alors qu'elle était filiale d'Alcatel, Elvia PCB, entreprise spécialisée dans la fabrication de composants électroniques, externalisait sa paye chez ADP (à l'époque ADP-GSI). En 2004, devenue indépendante, la société a cherché une solution toujours externalisée mais moins coûteuse.

La société a alors opté pour e-Paye, appréciée essentiellement parce que cette solution ne s'accompagnait pas des frais d'administration d'un serveur. Le changement de prestataire s'est fait après une paye simulée et a été effective au 1er janvier 2005. La solution, initialement prévue pour 240 salariés, a évolué au fil des acquisitions et de la croissance du groupe.

L'application de la loi Tepas (loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) a été le dernier chantier d'envergure mené par Elvia PCB, au sein de laquelle des accords particuliers sur le temps de travail ont été conclus.

Malgré ces difficultés, la société déclare n'avoir jamais rencontré d'incidents de paye en trois ans.